
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

A 18H30 AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

Présents :

ABERT Jean-Claude
SERRE Emmanuel
BLANC André
KRAMARCZEWSKI Bruno
MULYK Fabien
MAUROY Claude
SIMONNET Martine
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
GERBI Franck
ROBERT Philippe
MASLO Raymond
ROSSI Angélique
CHANTRE Carine
LAMOUR Jérôme
GONNORD Franck
BONNIER Eric

BARI Nadine
CIOT Xavier
FAYARD Adeline
DURAND Bernard
DECHAUX Marie-Claire
GIRARDOT Frédéric
TRAPANI Mary
GIACOMETTI Geneviève
MONTANER-DUMOLARD Guillaume
PONTIER Joël
MENDEZ-DIAZ Philippe
TAVERNA Philippe
JOUBERT Thierry
CHAUD Frédéric
GRIET Bernard
SAURAT Coraline
LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
TURC Sylvain

STUTZ Anne
CURT Jean-Pierre
RAVANAT Jean-Luc
GARNIER Jean-Luc
CHARLES Christian
MENDEZ Alain
GRAND Florence
CHARLES Pascal
BATTISTEL Marie-Noëlle
LE TRAOU Dominique
NEY Jean-Noël
BALMET Lucie
BUCH Emile
MAUGIRON Frédéric
MAUGIRON Gilbert
BARTHELEMI Maryse
FOGLIA Maxence
MORA Serge

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), LAURENS Patrick (pouvoir à TRAPANI Mary), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 60

ORDRE DU JOUR :

1. ALPE DU GRAND SERRE

1.1 AGS NATURE – REGIE

1.1.1 RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMTES

1.1.2 DECISION MODIFICATIVE

1.2 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTEES MECANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE L'ALPE DU GRAND SERRE

2. CALENDRIER DES INSTANCES : 2^{EME} SEMESTRE 2024

Secrétaire de séance : Maxence FOGLIA

Madame la Présidente ouvre la séance.

Elle rappelle que le public, venu en nombre, doit respecter la prise de parole de chacun pour la sérénité des débats et ne peut pas intervenir dans les échanges.

Elle souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe municipale d'Oris en Rattier :

- Philippe TAVERNA : Maire et conseiller communautaire titulaire
- Nathalie VERMILLARD : Adjointe et conseillère communautaire suppléante

Il est rappelé que ce Conseil communautaire a été précédé d'une Conférence des Maires ouverte aux conseillers communautaires (séance non publique).

1 ALPE DU GRAND SERRE

Présentation par Coraline SAURAT :

1.1 AGS NATURE régie

Coraline SAURAT précise qu'avant d'évoquer le sujet de la DSP et quelles que soient les décisions prises sur ce sujet, il convient de se prononcer concernant la situation financière de la régie.

1.1.1 Rapport de la Chambre régionale des comptes

La Préfecture de l'Isère a saisi la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'article L.1612-14 du code général des collectivités territoriales pour le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 de l'EPIC ALPE DU GRAND SERRE Nature.

« lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître dans l'exécution du budget, après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine »

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a rendu le 2 juillet 2024 l'avis n°2024-0111 sur :

- La recevabilité de la saisine
- Le délai imparti à la chambre pour statuer
- Le déficit du compte administratif

Extrait : après constat de la sincérité de l'adoption du compte administratif 2023, ce dernier fait ressortir un déficit global de clôture de 196 049 €, représentant 18.6% des recettes de la section de fonctionnement.

- Les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire

Extrait : le déficit d'exploitation de la station de ski de l'Alpe du Grand Serre est chronique suite à la réduction de l'enneigement depuis plusieurs années. De 2018 à 2023, le chiffres d'affaires de la régie s'est réduit de 33%, passant de 1.34 M€ à 896 k€, et seul l'exercice 2019 a enregistré un excédent brut d'exploitation positif.

L'exploitation de la station de ski n'est plus viable économiquement, sans soutien financier récurrent. En 2023, le déficit d'exploitation n'étant comblé que par la prévision d'une subvention exceptionnelle de 350 k€ de la CCM, EPCI de rattachement, pour l'exercice 2024.

Après constat de la sincérité de l'adoption du budget primitif 2024 de l'EPIC AGS (régie), ce dernier a été voté en équilibre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **PREND ACTE** du rapport de la Chambre régionale des comptes.

1.1.2 Décision modificative

Vu l'article 1111-6 du Code général des collectivités territoriales, M. Raymond Maslo est déporté de la séance pour ce point. Il ne participe ni aux débats ni au vote.

Lors des précédentes instances, Madame la Présidente avait évoqué la saisine de la Chambre régionale des comptes au regard du résultat déficitaire du CA 2023 de l'EPIC AGS nature (régie) et de la nécessité d'attribuer une subvention d'équilibre de la CCM. La somme nécessaire a bien été provisionnée sur le budget primitif principal 2024.

Il est donc nécessaire d'acter la décision modificative pour affecter la subvention d'équilibre du budget principal CCM au budget de l'EPIC (Régie) d'AGS nature, pour être en conformité avec les dispositions arrêtées par la Chambre régionale des comptes.

Pour ce faire, la délibération modificative sera ainsi articulée :

Conformément à l'avis de la Chambre régionale des comptes n°2024-0111,

Considérant que le contexte de l'espèce peut justifier une subvention de la part de la Communauté de communes en vue de la dissolution à court terme de l'EPIC,

Vu, le rapport d'orientations budgétaires, les ouvertures de crédits budgétaires du budget principal CCM,

Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Fonctionnement	
					Dépenses	Recettes
c/65		c/65736222	633	subvention aux org. publics industriels et commerciaux - régies dotées de la personnalité morale	350 000,00	
c/65		c/65888	020	autres charges des gestion courante - autres	-350 000,00	
TOTAL					0,00	0,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

1.2 Délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre

A la suite d'un transfert de compétences intervenu le 23 octobre 2020, **la Communauté de communes de la Matheysine est compétente depuis le 1er janvier 2021 pour « la création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables »**. Pour assurer cette compétence, l'EPIC AGS Nature a été créé. Rattaché à la communauté de communes, il exploite le domaine skiable en régie directe.

Par cet acte fort de reprise de la compétence remontées mécaniques, la Communauté de communes de la Matheysine entendait pérenniser et développer la station de l'Alpe du Grand Serre, site structurant, moteur économique, social et touristique. La collectivité a engagé une réflexion pour la mise en œuvre d'un projet d'avenir prenant en compte l'adaptation au changement climatique, la diversification toutes saisons et la pérennisation de

l'activité ski. Ce projet de « rebond » était accompagné de la recherche d'un opérateur professionnel pour la mise en œuvre du projet et pour l'exploitation de la station.

Les conditions économiques proposées par l'unique candidat et la difficulté de la Communauté de communes à mobiliser la totalité des financements n'ont pas permis de donner suite à la procédure malgré les négociations engagées.

Aujourd'hui, la collectivité cherche à assurer la continuité de l'exploitation du domaine skiable **sur le court terme (deux saisons) sans réinvestissement. L'objectif est de pérenniser l'exploitation du domaine skiable sur les deux années à venir, en maîtrisant les risques de déficit.** La Communauté des Communes de la Matheysine souhaite engager une nouvelle procédure de délégation de service public pour confier l'exploitation de la station, dans sa configuration actuelle, à un opérateur spécialisé.

Cette période transitoire permettra de poursuivre les travaux de construction d'un nouveau projet pour sa station de moyenne montagne.

Pour assurer l'exploitation de ce service public, la CCM pourrait s'attacher le concours d'un opérateur privé au moyen d'une convention de Délégation de Service Public sous la forme d'une régie intéressée.

Pour ce faire, l'Assemblée délibérante en séance du conseil communautaire du 29 avril dernier a pris acte du rapport de présentation développant la délégation de services public proposée, a approuvé le principe de cette délégation, et a mandaté Madame la Présidente d'engager toutes les formalités prévues à cet effet.

Madame la Présidente donne la parole à M. Raymond MASLO, Maire de La Morte, qui a demandé à s'exprimer devant l'assemblée.

Raymond MASLO rappelle les enjeux économiques liés à la station pour sa commune, la vallée de la Roizonne et ses habitants.

Il souligne le travail effectué depuis des années et le soutien apporté par sa commune et les élus municipaux.

Malgré les diverses communications qui ont circulé ces derniers jours, il met en avant le travail exemplaire des agents de la station et des élus pour faire perdurer cet équipement et lui construire un avenir.

Madame la Présidente prend la parole dans les termes suivants :

Texte du discours prononcé par Coraline SAURAT :

Le 7 mars dernier, devant cette même assemblée, je retraçais l'histoire qui nous lie à l'Alpe du Grand Serre depuis la prise de compétence par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2021. Je ne reviendrai pas dessus, enfin pas complètement. Je rappellerai simplement ici que cela fait plus de deux ans que nous alertons sur l'urgence de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. **A maintes reprises**, que ce soit au moment des comités des financeurs ou devant vous, j'ai tiré la sonnette d'alarme sur l'état des finances de la régie, sur les dépenses auxquelles nous devons faire face en fonctionnement pour tenir à bout de bras, seuls, l'exploitation et la gestion du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre. **A maintes reprises**, j'ai sollicité votre confiance pour continuer à trouver des solutions le temps de voir aboutir le projet de transition Alpe du Grand Serre 2050. Le 7 mars, vous m'avez accordé, à nouveau, votre confiance, dans un climat d'incertitude nationale et alors que tous les feux étaient au rouge. Nous étions pourtant au pied du mur, la régie accusait un lourd déficit et de nouvelles GI étaient nécessaires.

Considérant que la décision de poursuivre l'activité de la régie ne devait pas reposer sur les seules épaules de la collectivité, j'avais alors sollicité nos différents partenaires pour un accompagnement en fonctionnement, soit pour le financement des GI, soit pour combler le déficit de la régie, afin de nous permettre de poursuivre notre exploitation de manière transitoire et de se laisser encore un espoir de voir aboutir notre projet.

En ce sens, comme vous le savez, le conseil d'administration de l'ADM s'est réuni le 20 mars dernier et a délibéré en faveur d'une subvention de 100K à la régie AGS. Pour ce qui concerne le soutien au financement des GI, nos partenaires n'ont pas donné de suite favorable compte tenu du fait qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement. Le problème restait entier et il fallait trouver une porte de sortie. Aussi, avec Arnaud Chattard, nous avons eu l'idée de lancer une délégation de service public en régie intéressée pour deux années transitoires, à savoir confier les clés de la station à un prestataire privé moyennant une redevance et une prise de risque mesurée pour la collectivité. Cela nous paraissait être la seule issue possible. Et encore une fois, vous nous avez fait confiance en votant à l'unanimité en faveur de l'engagement de la procédure de Délégation de services public. Dans le même temps, le Préfet, s'est déplacé à l'Alpe du Grand Serre, nous assurant de son soutien et la Ministre Dominique Faure, alors reconduite dans ses fonctions, annonçait publiquement au salon Mountain Planet à Grenoble que le projet AGS 2050 était labelisé projet pilote par l'Etat et qu'un travail spécifique serait engagé pour voir le voir aboutir. Pour une fois depuis 3 ans, nous voyions un peu de lumière au bout du tunnel et ce n'était pas des paroles en l'air. Dès les semaines qui ont suivi, nous enchainé les réunions avec la Ministre, ses services et nos partenaires pour retravailler le modèle économique du projet et approfondir sa faisabilité. Des études ont ainsi été commandées par le Ministère et conduites par le Cerema et la Banques des Territoires. Nous étions sur la bonne voie et nourrissions de grands espoirs. Lors de notre dernière réunion en visioconférence avec la Ministre, le 28 mai, je rappelais néanmoins l'urgence de la situation à tous nos partenaires.

La suite vous la connaissez : dissolution de l'Assemblée Nationale, paralysie des prises de décisions et le sentiment de repartir de zéro même si notre députée a toujours tenu la corde des négociations sur le projet avec les services du Ministère et encore jusqu'à ce jour.

Le dossier AGS est un véritable ascenseur émotionnel et parce que ce n'est pas seulement une station de ski, mais ce sont avant tout des hommes et des femmes qui y vivent et en vivent, nous avons continué à œuvrer dans le sens d'une solution acceptable pour répondre à l'urgence et à travailler pour la mise en place d'ateliers de concertation sur le projet avec l'appui d'un prestataire extérieur.

L'urgence nous gangrénait de l'intérieur mais il ne fallait pas baisser les bras. Les services de la Communauté de Communes, Dominique le Traou et moi-même avons rencontré les services de l'Etat au mois de juin pour obtenir de différer les amortissements et alléger notre section de fonctionnement. Fin de non-recevoir ferme. On nous demande même de travailler un scénario de fermetures. Autrement dit on nous regarde mourir à petit feu. Mais il y a cette procédure en cours.

Procédure au terme de laquelle, une offre nous a été remise par SATA groupe et a été examinée en Commission de délégation de services publics au mois de juillet. L'offre bien que raisonnable appelait à être négociée et la commission m'a alors donné mandat en ce sens. Nous avons donc rencontré la SATA afin de revoir l'offre notamment sur le risque porté par la collectivité. Nous avons trouvé un compromis acceptable de part et d'autre. Je soulignerai ici la volonté sans faille du candidat de garantir les meilleures conditions pour la collectivité et je les en remercie vivement. La proposition est complément raisonnable d'ailleurs. Mais cela était sans considérer les charges annexes dévolues à l'Alpe du Grand Serre : les grandes inspections à venir, les opérations pour ordre, le déficit d'exploitation à combler. Dominique Le Traou et les services de la CCM font très rapidement, au mois d'août, un travail d'analyse budgétaire fin de la situation AGS et des conséquences pour la CCM sur les deux ans. Ils m'alertent à plusieurs reprises. Si nous nous engageons dans ces conditions en régie intéressée et compte tenu des charges liées à l'exploitation de la station, fin 2025 nous serons déficitaires et devrons renoncer à nos projets d'investissements délibérés à l'unanimité dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Je prends conscience de la gravité de la situation et décide concerter les élus et mon exécutif n'occultant rien de la réalité. Je rencontre avec Arnaud et Dominique les socio-professionnels pour leur présenter les enjeux du vote. La pression monte. Elle monte jusqu'à l'indécence et vous me permettez de faire une parenthèse à ce propos. Nous

avons toutes et tous pleinement conscience que l'heure est grave que les décisions prises ne sont pas sans conséquences pour le territoire. Toutefois cela ne justifie en rien la pression mise sur quelques élus ces derniers jours. Des élus au premier rang desquels je fais partie et qui se sont battus corps et âme pour l'Alpe du Grand Serre, des élus engagés pour beaucoup, bénévolement, pour leur territoire, des élus qui ont le sens du collectif, du territoire, de l'intérêt général et de l'honneur. Nous avons hérité d'une situation catastrophique, nous souffrons de 40 d'inertie avec des appareils vieillissants et de 40 années d'omission volontaire des écritures pour ordre pour masquer le déficit structurel de la station. Alors oui, une part de responsabilité nous incombe sur l'avenir mais tout ne relève pas de la responsabilité de la Communauté de Communes et de ses élus, et nous nous ne pouvons pas tout. Pas seuls en tous cas.

Je suis présidente de la Communauté de Communes de la Matheysine, vous m'avez confié ce mandat et il m'oblige. J'agis en responsabilité, dans l'intérêt du territoire et de l'ensemble de ses habitants sans considération de quelconque intérêt particulier. Aujourd'hui je considère, tout comme une grande majorité de mon exécutif, que l'offre qui nous est présentée, couplée aux charges liées à l'activité de la station, met en péril l'avenir de notre collectivité.

Tout n'est pas perdu pour autant. J'ai alerté en dernier recours, pour ma part, le président nouvellement élu de la Région, Fabrice Panneckoucke, auprès duquel j'ai trouvé une oreille attentive ainsi que Nathalie Faure VP du Département. Nous échangeons encore ce matin au téléphone. Fabrice Panneckoucke connaît bien le dossier AGS et a été présent à chaque comité des financeurs nous apportant un soutien indéfectible. De son côté Marie-Noëlle Battistel a alerté les services des finances publiques et le préfet. Aussi et conformément à la demande des services de l'Etat ce jour, nous vous proposons ce soir de différer la décision sur la régie intéressée au prochain conseil communautaire, à savoir le lundi 30 septembre. Dans cet intervalle l'Etat doit nous apporter des réponses sur une opération qui allégerait notre section de fonctionnement et nous nous engageons, pour notre part, à renégocier une offre plus édulcorée avec notre partenaire. L'un n'ira pas sans l'autre.

Cette décision de report est essentielle et si l'Etat nous donne des gages favorables, nos partenaires (Région et Département) pourraient nous soutenir par ailleurs. Elle n'a aucune incidence budgétaire et nous laisse un délai complémentaire pour trouver une solution. Et encore une fois, nous engagerons toutes nos forces dans cette bataille.

Je vous propose donc de refuser l'offre en l'état et de m'autoriser à renégocier.

Je vous remercie.

Pas de questions dans la salle.

Madame la Présidente soumet l'adoption de l'offre de DSP au vote du conseil.

Considérant l'offre présentée par le candidat solide et sérieuse mais supérieure aux capacités financières de l'intercommunalité ;

Considérant les charges liées à l'exploitation de la station notamment le coût des grandes inspections et les enjeux financiers significatifs pour l'Intercommunalité ;

Considérant la demande expresse des services de la DDFIP de reporter cette décision afin de fournir des réponses sur l'imputation comptable des grandes inspections ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EXPRIME** son désaccord sur le contenu de l'offre du candidat SATA Group telle-que proposé ;
- **DEMANDE** à Mme la Présidente de négocier à nouveau dans le cadre de la même procédure avec une adaptation dans le contenu de l'offre ;
- **ATTEND** des services de l'Etat les éléments de réponse budgétaires dans les plus brefs délais, pour permettre une analyse éclairée de l'offre renégociée.
- **CHARGE** Madame la Présidente de l'application de la présente décision.

2 CALENDRIER DES INSTANCES : 2EME SEMESTRE 2024

- **Jeudi 26 septembre à 18h30 : Conseil communautaire**
- **Lundi 14 octobre à 18h30 : Conférence des Maires**
- **Jeudi 7 novembre à 18h30 : Conseil communautaire**
- **Lundi 2 décembre à 18h30 : Conférence des Maires**
- **Jeudi 12 décembre à 18h30 : Conseil communautaire**

Information : Retour sur le tag de la fresque de la déchetterie intercommunale de Sousville

Madame la Présidente revient sur la dégradation, fin juillet, de la fresque signée Etien' et Snek, qui ornait depuis peu le mur de la déchetterie de Sousville.

La CCM a dénoncé cet acte de vandalisme et déposé plainte. Un des auteurs du tag antiraciste a été appréhendé sans pouvoir identifier d'éventuels complices à ce jour. Cette personne a justifié son geste par la présence antérieure à la fresque d'un tag lui « appartenant » sur le mur. Le tag de la fresque est selon lui une représaille.

Madame la Présidente donne la parole au commandant Estachy de la Gendarmerie de La Mure, en charge de l'enquête.

Ce dernier explique qu'il existe en effet un « code d'honneur » entre graffeurs interdisant de recouvrir les tags déjà installés. Cette logique, malgré le fait que le mur soit la propriété de la CCM, n'autoriserait pas à recouvrir les tags présents sur le mur avant la fresque.

Pour poursuivre l'enquête, il invite les élus du territoire à signaler les tags du même auteur sur leur territoire : ces tags sont signés « SORY ».

Madame la Présidente conclue en précisant que Etien' et Snek ne souhaitent pas renouveler leur fresque, craignant des représailles sur leurs autres œuvres.

-- FIN DE SEANCE --

Procès-verbal adopté en Conseil communautaire du 26 septembre 2024 à Susville :

Le secrétaire de séance,
Maxence FOGLIA

La Présidente de la CCM,
Coraline SAURAT